ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 451 pétitionnaires.

Désignation : Chauffeurs de la Société de transport de Montréal

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'avant tout, nous voulons protéger tous les usagers vulnérables qui partagent la route avec les poids lourds;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons que les usagers du transport en commun de bénéficient, en toute sécurité, de leur transport sans entrave ;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons assurer la fluidité de la circulation pour tous les usagers de la route;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, chauffeurs de la Société de transport de Montréal, demandons un amendement au Code de la sécurité routière, aux articles 407 et suivants de la section IV, en y ajoutant l'interdiction à tous les cyclistes, planchistes, chaises roulantes, entre autres, de circuler dans les voies réservées pendant l'heure de pointe.

Nous souhaitons que cet amendement soit adopté le plus tôt possible.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Martine Ouellet, députée de Vachon

23 fév. 2016

Date de signature de l'extrait